

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2



Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: solution aqueuse de l'Alcool éthylique
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: GCP INDUSTRIE SA
164, Route de Valmont - BP 102
F-764000 Fécamp
France
Tél: +33 (0)2 35 29 40 80
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
* Irr. oc. 2 / H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver avec de l'eau et savon soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Élimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
• Produit concerné par la réglementations biocides

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 4. Dangers principaux: inflammable

2. 5. Autres dangers: aucun

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: GEL HYDRO-ALCOOLIQUE POUR LES MAINS

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

- éthanol; alcool éthylique
- N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 60 < C <= 70
- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500

- TRI ETHANOL AMINE- 2,2',2"-nitrioltriéthanol

- N° CE: 203-049-8 - N° CAS: 102-71-6

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486482-31-0001

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH08 * STOT rép. 2 - H373

* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 0,5 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3,1

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Faire immédiatement vomir et consulter le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Aucun risque pour la santé n'est connu, ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

4. 2. 1. Inhalation: L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

4. 2. 4. Ingestion: DL50(rat) > 2000 mg/Kg
Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Pas d'autres informations importantes disponibles.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Assurer une aération suffisante.
6. 4. Référence à d'autres sections: /

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Éviter le contact avec les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Éviter de laisser sécher le produit. Tenir hors de portée des enfants.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Rien
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 50°C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	/

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

- éthanol; alcool éthylique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500
- TRI ETHANOL AMINE- 2,2',2"-nitrioltriéthanol :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 0,5 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 3,1

Non applicable.

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

ALCOOL ETHYLIQUE

Exposition professionnelle :

Effets locaux à court terme : DNEL / inhalation = 1900 mg/m³

Effets systémiques à long terme : DNEL / cutanée = 343 mg/kg/jour

Effets systémiques à long terme : DNEL / inhalation = 950 mg/m³

Exposition population générale :

Effets locaux à court terme : DNEL / inhalation = 950 mg/m³

Effets systémiques à long terme : DNEL / cutanée = 206 mg/kg/jour

Effets systémiques à long terme : DNEL / inhalation = 114 mg/m³

Effets systémiques à long terme : DNEL / orale = 87 mg/kg/jour

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.

Eau douce (non salée) : 0.96 mg/l

Eau de mer : 0.79 mg/l

Sédiment d'eau douce : 3.6 mg/kg sédiment dw

Sol : 0.63 mg/kg sol dw

STP: 580 mg/l

8. 1. 2. Index biologique:

Données non disponibles.

8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains:

En cas de contact accidentel, Utiliser de la crème hydratante ou rincer les mains à l'eau

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs.

8. 2. 4. Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 2. 5. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):

sans

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: /

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Aspect: | gel |
| 9. 1. 2. Couleur: | incolore |
| 9. 1. 3. Odeur: | alcoolique |
| 9. 1. 4. PH: | 6-8 |
| 9. 1. 5. Réserve alcaline/acide: | / |
| 9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition: | 100°C |
| 9. 1. 7. Point / intervalle de fusion: | <0°C |
| 9. 1. 8. Point d'éclair: | 13 °C |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité: | 425°C |
| 9. 1. 10. Température de décomposition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 11. Limites d'explosivité: | Inférieure: 3,5 Vol %
Supérieure: 15,0 Vol % |
| 9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz): | / |
| 9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s): | Non |
| 9. 1. 14. Pression de vapeur: | 58,5 hPa |
| 9. 1. 15. Densité gazeuse: | Non déterminé. |
| 9. 1. 16. Densité relative (eau = 1): | 0.9 |
| 9. 1. 17. Masse volumique apparente: | 0.9 g/cm3 |
| 9. 1. 18. Viscosité: | > 700 cPs |
9. 2. Autres informations:
- | | |
|--|--|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | complètement miscible |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Oui |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans certains solvants spécifiques |
| 9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau: | / |
| 9. 2. 5. Vitesse d'évaporation: | Non déterminé. |
9. 3. Autres données: /

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable en conditions normales. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | / |
| 10. 4. Conditions à éviter: | PAS de contact avec les surfaces chaudes. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme dangereuse pour la santé.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	un produit peu irritant
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.
11. 3. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Ce produit n'est pas considéré comme pouvant entraîner des effets graves pour la santé en cas d'exposition répétée
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	/
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non
12. 4. Mobilité dans le sol:	/
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non applicable.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	Pollue faiblement l'eau.
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	un produit non dangereux
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	non déterminé
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 8. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.
13. 2. Emballages contaminés:	Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la directive UE 91/687/CEE Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 1170

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: II

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 3

14. 3. 4. Code danger: 33

14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: 1 144 601

14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC02 R001

14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: D/E

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: II

14. 4. 3. Polluant marin: Non

14. 4. 4. N° FS: F-E, S-D

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 3

14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001 -/- PP2

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: II

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 3

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement: Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Pas d'information disponible.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de /

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

santé et d'environnement:

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de risque chimique a été faite pour certains des composants de ce produit :
Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour l'éthanol.
15. 3. Avis ou remarques importantes: /

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Le produit est classé et identifié selon le règlement 1272/2008/CE et la directive 1999/45/CE
Produit concerné par la directive des biocides
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
 - Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
16. 4. Restrictions: Ne contient pas de produit soumis à restriction.
16. 5. Recommandation(s): Produit prêt à l'emploi
16. 6. Références et / ou bibliographie: Acronymes et abréviations
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée
16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

Version:2

Date de révision:16/04/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 8. Information(s) supplémentaire(s): /

16. 9. Historique:

16. 9. 1. Date de la première édition: 16/04/2020

16. 9. 2. Version: 2

16. 10. Réalisé par: sds+ softw are